

CREF

52 rue Fénélon
97400 SAINT DEN IS
Email contact@cref974.com
Tel : 0262409054



Conditions Générales de Vente

Désignation

Le CREF désigne le Centre Réunionnais d'études et de formation un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 52 rue Fénélon SAINT DENIS 97400

Le CREF met en place et dispense des formations inter et intra entreprises! établissement (public-privé), à SAINT DENIS, et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par:

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de l'association CREF
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV: les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par l'association CREF pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat. Le CREF dispense des formations payantes d'une part. Il s'adresse alors à des tiers tels que les employeurs, les comité social et économique, les opérateurs paritaires collecteurs, la Région, France-travail,..., et d'autre part aux syndicats professionnels de la Confédération Française Démocratique du Travail adhérentes à l'association.

Devis et attestation

Pour les formations concernant des tiers, l'association CREF s'engage à fournir un devis au client (à l'exception des syndicats professionnels de la CFDT-Réunion dont les formations sont financées à partir de la subvention versée par la CFDT-Réunion en représentation de ses adhérents). Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre l'association CREF, et le client.

À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement peuvent lui être fournies.

Prix et modalités de paiement

CREF 52 rue Fénélon SAINT DENIS 97400 Numéro SIRET : 42932683800019
Numéro de déclaration d'activité: (auprès du préfet de région) Cet
enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'État.

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes. Le CREF n'est pas assujéti à la TVA . Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à réception de la facture. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement avant la formation si celui-ci procède au règlement direct. Dans le cas où l'association CREF ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la formation. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse contact@cref974.com. En cas d'annulation de 4 à 10 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 10% du coût total initial de la formation. En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 50% du coût total initial sera facturée au client.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

En cas d'inexécution de ses obligations à la suite d'un événement fortuit ou à un cas de force majeure, l'association CREF ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

Le règlement intérieur stagiaire de l'association est complémentaire aux conditions générales de vente, Il est disponible sur le site <https://www.cref-974.fr/>

Programme des formations

Le formateur veille au respect des objectifs de formation inscrits au programme. Le client bénéficie du programme de formation avant la date de session, Il peut également en fonction des besoins intervenir sur les savoirs dispensés afin de mieux répondre aux attendus de la structure demanderesse.

Les modalités de dispense de la formation

Les formations peuvent se tenir en présentiel ou en distanciel. Les modalités sont portées à la connaissance des clients avant la date de la session et précisées dans la fiche descriptive de la formation.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur



Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès du formateur et / ou du CREF. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à l'association CREF sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

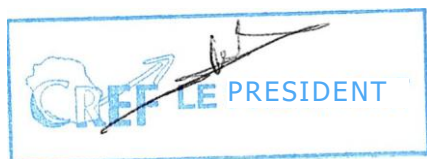
L'association CREF s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre l'association CREF et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Saint Denis de la Réunion.

Fait le 26/08/2025

Le Président du CREF,

A blue rectangular stamp with the text "CREF LE PRESIDENT" in blue capital letters. A black ink signature is written over the stamp.